

Conférence diplomatique pour la conclusion et l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT)

Riyad, 11 – 22 novembre 2024

ARTICLE 5.2)b)

Proposition de la délégation du Brésil

La délégation du Brésil a soumis au secrétariat de la conférence diplomatique la proposition reproduite dans l'annexe du présent document.

[L'annexe suit]

**PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU DLT PAR
LA DELEGATION DE LA REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL**

Article 5 – Date de dépôt

[2) [Conditions supplémentaires autorisées] ...

b) Les exigences susceptibles d'être notifiées conformément au sous alinéa a) sont les suivantes :

...

v) des indications relatives à l'identité du créateur du dessin ou modèle industriel.

[Fin de l'annexe et du document]